

Discours Jean-Marie CARRIER
Inauguration Espace Malvoyance – Informatique et loisirs
11 septembre 2006 – ARLON

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous saluer et de vous dire combien je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour inaugurer cet espace informatique et de loisirs pour les malvoyants.

Je tiens particulièrement à remercier le Rotary Club d'Arlon, son Président Monsieur Louis GOFFIN et son post-Président Monsieur Jean-Marie PONSARD pour les actions qu'ils mènent -dans le cas présent- en faveur des malvoyants.

En tant que Député permanent en charge des Affaires Sociales et Hospitalières, je tente de développer des initiatives nouvelles en faveur des personnes dites « plus fragilisées » afin de leur apporter un mieux vivre.

Ces actions nouvelles sont développées auprès de différents publics et je vais vous en énumérer quelques unes en profitant de la tribune qui m'est offerte aujourd'hui.

Ces différents publics sont :

- Les personnes âgées via les projets « Une action pour soutenir les aidants » et « Bien vieillir en Province de Luxembourg ». En quelques mots, le premier projet soutient les aidants des personnes âgées en leur proposant un cycle de rencontres (qui est d'ailleurs en cours à Marche, Arlon et Libramont) autour de différents thèmes qui les touchent face à cette difficulté que peut représenter la prise en charge, même ponctuelle, d'une personne dépendante. Quant à « Bien vieillir en Province de Luxembourg », les objectifs sont de réinsérer les personnes âgées vivant seules et isolées dans la vie sociale, leur permettre de se reprendre en charge et de conserver une plus large autonomie. Les personnes âgées peuvent également bénéficier, sous certaines conditions, de primes accordées dans les frais de téléphone ou de télévigilance,
- Les familles grâce au service de garde d'enfants malades à domicile et de veille en milieu hospitalier qui sera inauguré dans quelques jours et dont nous aurons l'occasion de reparler.
- Les jeunes via des prêts d'études, ou des actions au sein des 2 AMO provinciales (service d'aide en milieu ouvert) dont j'ai la responsabilité ou via d'autres associations.
- etc.

Les personnes handicapées requièrent bien entendu toute mon attention. Mon département leur octroie également des aides dans les frais de téléphone ou de télévigilance et également des aides à l'emploi via les ETA (entreprises de travail adaptés).

Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est plus particulièrement le service d'accompagnement des personnes handicapées en milieu ouvert. Ce service provincial regroupe deux associations qui travaillent en synergie : le SAHMO et AUTI-LUX.

Le SAHMO propose gratuitement un accompagnement polyvalent pour personnes handicapées mentales, accompagnement-conseil pour personnes handicapées physiques et accompagnement spécifique pour sourds.

Le SAHMO aide les personnes handicapées à vivre en autonomie (hors des institutions) dans un cadre et des conditions socialement favorables. L'accompagnement se traduit par des conseils pour faciliter les décisions et des aides pour réaliser les différentes démarches et actes de la vie courante (logement, emploi, formations, gestion budgétaire, démarches administratives, loisirs, santé, éducation à la citoyenneté, ...).

AUTI-LUX est quant à lui un service d'aide à l'intégration pour jeunes atteints d'autisme. Son but est d'intervenir à la demande des familles avec lesquelles le service établit un projet d'intervention en partenariat avec les différents intervenants. Cet accompagnement se place au niveau des apprentissages scolaires et des comportements. AUTI-LUX tente d'établir un moyen de communication individualisé.

Les objectifs du service sont :

- faciliter ou permettre une meilleure intégration sociale des personnes autistes au sein des milieux de vie qu'elles fréquentent ;
- augmenter leur autonomie;
- répondre à des besoins spécifiques (apprentissage cognitif, fonctionnel ou social);
- améliorer le quotidien de l'enfant, le préparer à la vie adulte.

Revenons en maintenant à ce qui nous occupe aujourd'hui.

Quand le Rotary Club d'Arlon m'a proposé de collaborer et d'offrir un service plus proche des personnes handicapées et plus particulièrement des malvoyants, je n'ai pas hésité ! D'autant plus que j'ai déjà eu l'opportunité, par le passé, d'apporter mon soutien à l'Œuvre Nationale des Aveugles par l'octroi d'un subside de 1.600 euros pour l'acquisition de matériel informatique adapté aux malvoyants et que cette expérience a été très positive.

C'est donc bien volontiers que mon Département, par l'intermédiaire du SAHMO et de son Directeur Monsieur Patrick HENDRICKX, a accepté la proposition du Rotary Club. Nous sommes d'ailleurs devenu de véritables partenaires dans ce dossier (locaux mis à disposition et aides financières ponctuelles).

Avant d'en terminer, j'ose espérer que cet espace informatique et de loisirs permettra à chacun de profiter pleinement de tous les avantages des nouvelles techniques de la communication.

Je souhaite beaucoup de plaisir et de découverte à tous les utilisateurs de ces nouveaux outils !
Exploitez-les au maximum !

Merci de votre attention.

Jean-Marie CARRIER,
Député permanent.